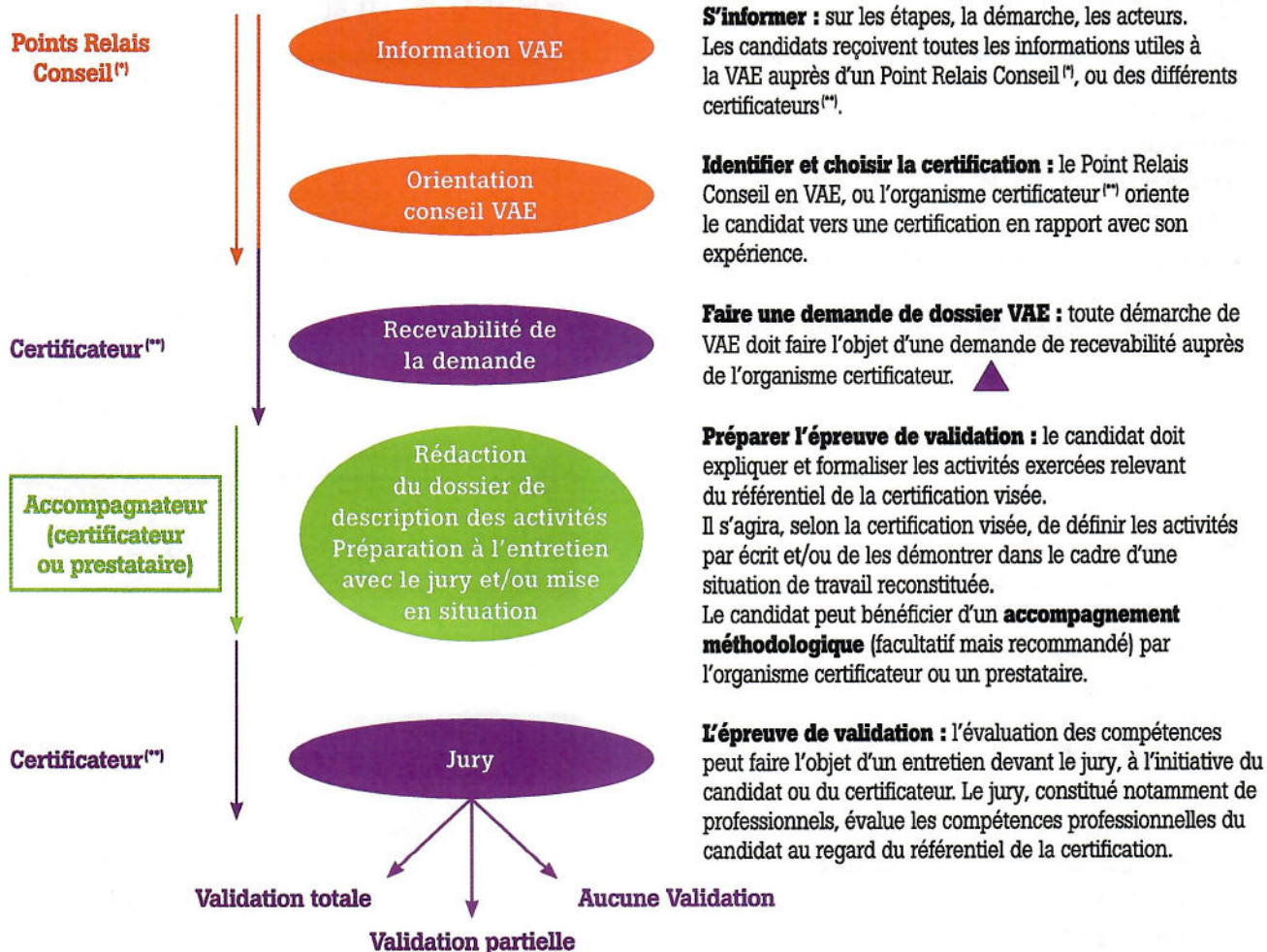


2/

GRANDES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE VAE



La délivrance de la certification :

Le jury prend une décision de validation totale, partielle ou de non validation.

En cas de validation partielle, le candidat dispose de 5 ans (sauf pour les diplômes universitaires pour lesquels les unités d'enseignement sont acquises à vie) pour valider la partie manquante en suivant les préconisations du jury (formation ou expérience complémentaire...).

En cas de validation totale, la certification est strictement identique à celle obtenue par la voie de la formation

^(*) Point Relais Conseil en VAE : apporte une information et un conseil fondé sur la vérification de la pertinence de la démarche VAE, l'analyse de l'expérience et des activités, la présentation des certifications possibles, l'aide au choix de la certification, l'orientation vers l'organisme certificateur.

^(**) Organisme certificateur : autorité qui délivre les certifications par la VAE (Unités Territoriales de la DIRECCTE pour les titres du Ministère chargé de l'Emploi, Rectorat pour les diplômes du CAP au BTS, Université pour les diplômes d'enseignement supérieur ; DRJSCS pour les diplômes de la jeunesse, des sports et du secteur sanitaire et social...)

▲ Pour les diplômes du secteur sanitaire et social, la demande de recevabilité se fait auprès de l'ASP (<http://vae.asp-public.fr>).

3 / DÉFINITION DE L'ACCOMPAGNEMENT

● OBJECTIF :

Soutenir le candidat durant le temps de préparation et favoriser le travail d'écriture des dossiers de validation et /ou l'appropriation du plateau technique.

Permettre au candidat de :

- > décrire son activité,
- > analyser les spécificités des situations de travail rencontrées,
- > examiner le travail réel et non le travail prescrit,
- > prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences,
- > structurer et organiser sa pensée.

● MÉTHODOLOGIE :

Quand l'évaluation est sur dossier, l'aide méthodologique consiste à :

- > présenter la logique du dossier,
- > proposer une méthode pour décrire et analyser les activités,
- > organiser les données au vu des rubriques du dossier.

Quand l'évaluation porte sur des mises en situation, la préparation consiste à :

- > décrire ce qui sera demandé,
- > familiariser le candidat avec le plateau technique, présenter les machines, matériels et outillages utilisés pour l'épreuve,
- > mettre en condition « psychologique », notamment pour les candidats n'ayant jamais vécu d'épreuve de ce type.

Pour ces deux types d'évaluation, cette étape peut aussi comporter un temps de préparation à l'entretien avec le jury.

● MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT :

Individuel ou collectif ?

Les deux modalités sont complémentaires :

- L'individuel permet une mise en confiance, le respect de la confidentialité, l'adaptation de l'accompagnement aux besoins de chacun.
- Le collectif permet l'émulation par le groupe, les échanges avec les pairs

Présentiel ou à distance ?

Une complémentarité est intéressante sachant que, pour le financeur, seules les heures émargées et donc en présentiel sont financées. Les échanges mail ou téléphoniques entre deux entretiens physiques, complètent la démarche.

● ENFIN,

L'accompagnement, c'est :

- un conseil
- une écoute active
- un soutien pour éviter le décrochage
- une motivation
- « être à côté de... »
- un coaching

L'accompagnement, ce n'est pas

- « faire à la place de... »
- un pronostic
- un jugement
- un Bilan de Compétences
- une formation
- une simple correction des fautes d'orthographe
- une information (rôle des Points Relais Conseil)
- une psychothérapie